Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_23-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

**Etaient présent(e)s :**

**AUDIERNE :** Thierry COUPELANT, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET

**BEUZEC-CAP-SIZUN** : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

**CLEDEN-CAP-SIZUN** : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY

**CONFORT-MEILARS :** Patrick LE DREAU

**MAHALON** : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

**PLOGOFF :** André MARCHAND, Dominique TOULLER

**PLOUHINEC :** Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

**PONT-CROIX :** Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

**PRIMELIN :** Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

**Absent(e)s** :

**AUDIERNE :** Corinne BRIANT, Florent LARDIC (procuration à Thierry COUPELANT) ; Carine THOMAS (procuration à Malika REDAOUIA)

**CONFORT-MEILARS :** Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU)

**GOULIEN :** Henri GOARDON (procuration à Nadine KERSAUDY)

***Assistaient également à la séance :***
*Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, services de la Communauté de communes.*

**Nombre de membres en exercice :** 31
**Nombre de présents :** 26
**Nombre d'absents :** 5
**Nombre de procuration** : 4
**Nombre de votants** : 30

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_23-DE

# 2026-04-30-23 Désignation des représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration de la Mission Locale

Le Président rappelle que la Mission Locale du Pays de Cornouaille accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle et exerce une mission de service public.

Il précise que la Mission Locale est constituée sous forme associative, cogérée et cofinancée par les pouvoirs publics, et que son conseil d'administration comprend plusieurs collèges, dont le collège des élus.

Il appartient à la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz de désigner ses représentants au sein du conseil d'administration de la Mission Locale.

En application des dispositions statutaires de l'association,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**
**Décide** de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point ;
**Procède à l'élection de ses délégués et désigne :**

Titulaire : Frédéric TANTER
Suppléant : Isabelle PALUD

Les représentants ainsi désignés siègeront pour la durée du mandat.

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 30 avril 2026

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

*Date de mise en ligne : le 13 mai 2026*